

Appel à projets CLAS

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

2026/2027



12 juin 2026



Le webinaire est enregistré

Il sera mis à disposition avec le diaporama qui va vous être présenté ainsi que les liens nécessaires sur les pages locales du Caf.fr :
CAF - Appels à projets

Appel à projets CLAS

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

2026/2027



12 juin 2026



Stéphanie Pottier

Chargée de conseil et développement parentalité Caf 71

Nathalie Diochon

Gestionnaire expert conseil AFC Caf 71

Sonia Invernizzi

Gestionnaire expert conseil AFC Caf 71

Gestion du tchat

Nadège Durand-Michaud

Chargée de conseil et développement Caf 71



Nous vous invitons à couper vos micros et vos caméras



Réagissez ou posez vos questions via le tchat



Lever la main pour intervenir oralement

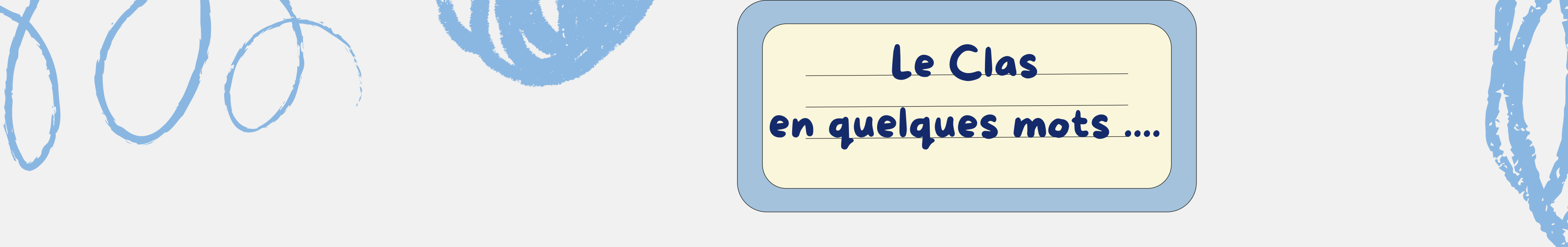


**Vous n'entendez pas l'animateur?
C'est normal, nous attendons que tout le monde soit connecté avant de commencer la présentation**

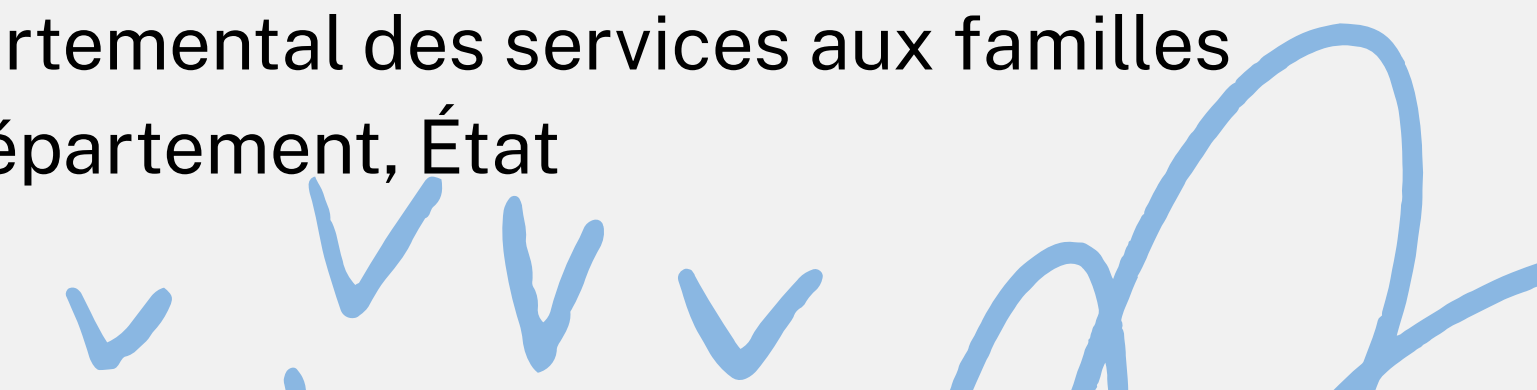


Le diaporama vous sera adressé après le webinaire

MERCI



Le Clas en quelques mots

- Dispositif partenarial associant école et parents, dédié aux enfants en besoin de soutien
 - Double objectif :
 - Accompagner les enfants/jeunes dans leur scolarité via une pédagogie de détour
 - Renforcer les compétences parentales pour le suivi scolaire
 - Sa spécificité : accompagnement conjoint enfants–parents
 - Soutien éducatif
 - Appui à la parentalité
 - Lien / médiation avec l'école
 - Financement Caf au titre du soutien à la parentalité
 - En Saône-et-Loire : dispositif inscrit dans le Schéma départemental des services aux familles
 - Comité départemental : Caf, Éducation nationale, MSA, Département, État
- 

Cadre réglementaire



Documents disponibles sur le Caf.fr :
<https://caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-saone-et-loire/partenaires-locaux/appels-projets>

Respect des choix individuels
et Égalité des droits de chacun



Une approche basée sur la pédagogie
de détour

Le Clas n'est pas de l'aide aux devoirs



Développement des personnalités,
acquisition de savoirs-être et
savoirs-faire indispensables à la
réussite globale des enfants et à
l'implication des parents dans cette
démarche



Les principes de la charte d'accompagnement à la scolarité

Gratuité

Une participation symbolique
exceptionnelle pour certaines
actions (sorties culturelles...) est
envisageable.



Caractère laïc des actions
et refus de tout
prosélytisme



4 axes d'intervention

- Auprès des enfants et des jeunes (du Cp au lycée)
- Auprès et avec les parents
- Avec l'école
- Avec les différents acteurs du territoire



Les attendus

2 intervenants professionnels et/ou bénévoles par séance

Spécificité milieu rural :
1 animateur / collectif inférieur à 8 enfants est accepté

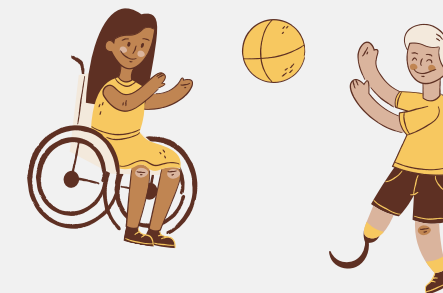
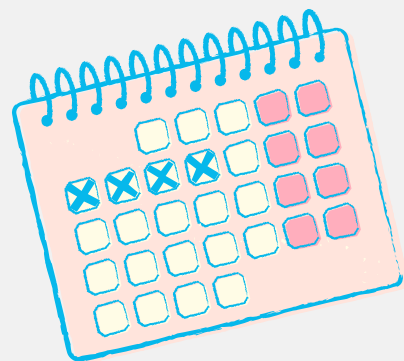
Un collectif de 8 à 12 enfants sur une année scolaire


Spécificité milieu rural - handicap : un minimum de 5 enfants / collectif est accepté

Actions dans la durée et la régularité

- 2 séances hebdomadaires d'1h30/séance sur une période de 27 semaines minimum de fonctionnement

Spécificité milieu rural : 1 séance hebdomadaire de 2h consécutives/semaine est possible





Focus sur les attendus des 4 axes d'intervention

Enfants et
jeunes

- Fournir un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Elargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (bibliothèques médiathèques, etc.) et en organisant des sorties culturelles (musées, exposition, etc.) ;
- Favoriser leur apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté et l'entraide au sein du groupe ;
- Valoriser leurs acquis et compétences ;
- Organiser un suivi régulier des présences (ex/mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).


Parents

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des actions Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Les informer et les accompagner dans la compréhension des codes de l'école ;
- Les orienter vers les partenaires du territoire (ex/ acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Les associer à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ecole /
collège

- Etablir des relations avec les directeurs d'établissements, et ou conseillers principaux d'éducation, et ou les enseignants ;
- Etablir une collaboration avec les équipes éducatives pour l'orientation des enfants vers le Clas ;
- Organiser une réunion de concertation avec les équipes éducatives en amont de la mise en place du projet et lors du bilan.

Acteurs du
territoire

- Concertation et coordination avec les différents acteurs chargés des politiques éducatives dans un objectif de continuité éducative entre les différents temps de l'enfant ;
 - Lien avec les différents services du territoire.
- 

Les bonus

Pour soutenir et encourager
le déploiement de nouvelles actions plus qualitatives

Critère obligatoire : L'action Clas porte sur un projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire.

Bonus enfant

Un des critères cités ci-dessous doit être mis en œuvre :

- L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...);
- L'action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action;
- Des dépenses sont engagées pour l'organisation de sorties culturelles.

Bonus parent

Un des critères cités ci-dessous doit être mis en œuvre :

- L'action d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action;
- Des actions spécifiques d'accompagnement des parents sont mises en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, orientation, numérique);
- Public allophone, illettrisme, AEF

Modalités de financement de la PS Clas

📄 Principe

- La CAF finance 32,5 % des dépenses de fonctionnement
- Pour des groupes de 8 à 12 enfants

📊 Plafonds 2026/2027

- Dépenses prises en compte : max. 8 652 € / collectif
- Aide maximale : 2 811,90 € / collectif

🧮 Calcul simplifié

👉 PS =

Prix de revient limité au prix plafond Cnaf × taux de subvention (32,5 %) × nombre de collectifs

👉 Prix de revient réel =

total des dépenses de fonctionnement ÷ nombre de collectifs d'enfants

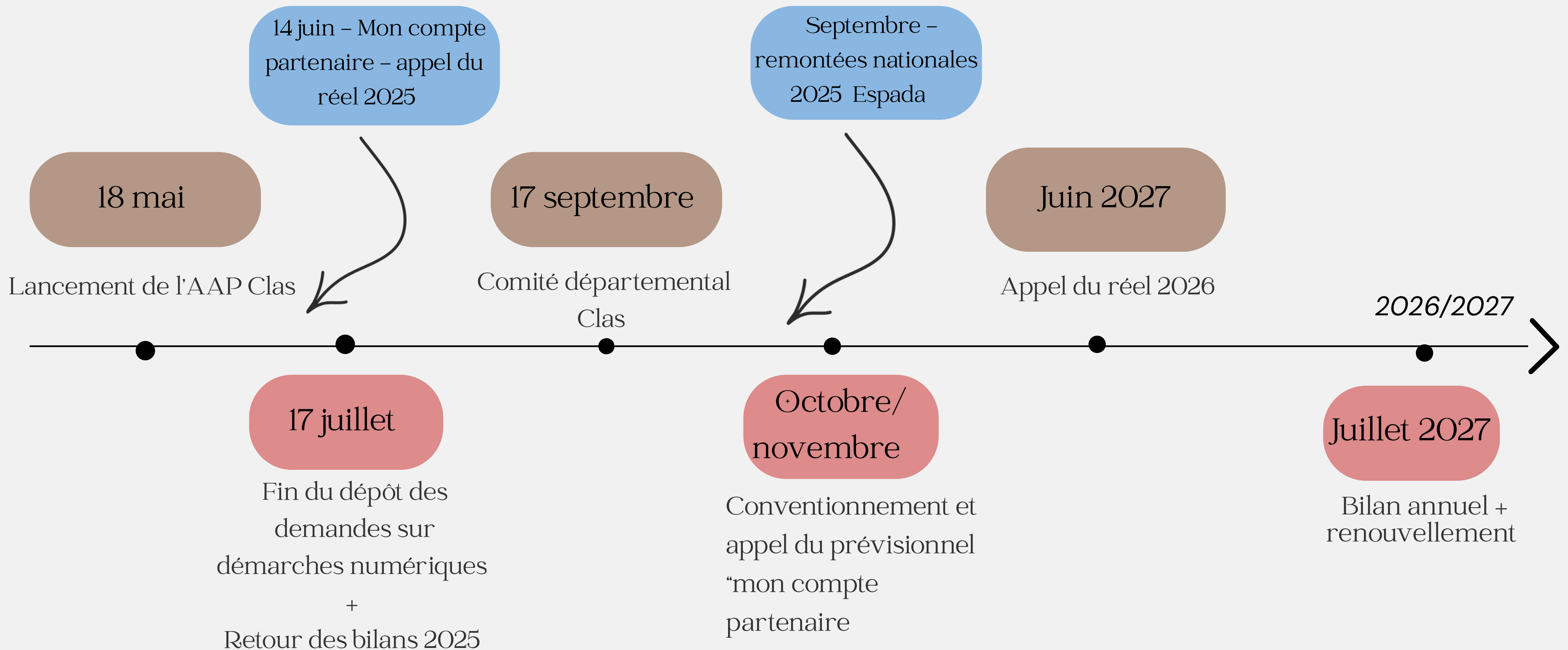
📁 Bonus

335 € / collectif (enfants + parents)

NEW A l'étude en Saône-et-Loire

Possibilité de conventionnement en pluriannualité

Calendrier



Le dépôt du dossier : Nouveauté !

Difficultés lors du dépôt ?
action-sociale71@caf71.caf.fr

Les dossiers doivent être déposés via la plateforme “Démarches Numériques” au plus tard le **vendredi 17 juillet 2026** en suivant les liens diffusés sur Caf.fr :

<https://caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-saone-et-loire/partenaires-locaux/appels-projets>

Le dépôt du dossier se fait en 3 étapes :

- 1 - Si vous ne disposez pas encore de compte, créer votre compte sur la plateforme “Démarches numériques” en suivant le lien “dossier socle” : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-71-dossier-socle-donnees-administratives-2026>
- 2 - Remplir un “dossier socle” pour la transmission de vos données administratives
- 3 - Remplir le formulaire de demande d’aides financières en suivant le https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf71_clas2026-2027_campagneaap

Chaque formulaire contient un tutoriel pour vous guider sur “Démarches Numériques”

Le dépôt du dossier: 1^{ère} étape

Créer votre compte sur la plateforme « Démarches Numériques » en suivant le lien « Dossier socle »

CAF 71 - Dossier socle données administratives 2026

Temps de remplissage estimé : 61 min (variable selon les options choisies)

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

[Créer un compte demarche.numerique.gouv.fr](#) [J'ai déjà un compte](#)

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

Se créer un compte avec une adresse électronique

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *

Exemple : adresse@mail.com

I

Mot de

Afficher

Le mot de passe doit faire au moins 12 caractères.

Pour un mot de passe sécurisé, éviter d'utiliser des suites ou des répétitions de mêmes caractères.

Vous pouvez par exemple choisir une phrase (avec des espaces) que vous retiendrez facilement.

[Créer un compte](#)

A la suite de cette démarche, un lien vous sera adressé par mail pour la validation de la création de votre compte.



Etape obligatoire

Le dépôt du dossier: 2^{ème} étape

Après la création du compte, un dossier socle doit être complété :

Dossier dans lequel sera demandé l'ensemble des données administratives du gestionnaire (attestation de vigilance Urssaf, attestation de non-changement, RIB ...)

Validité:

- Valable 1 an ;
- Utilisé pour toutes les demandes d'aides financières de l'année (investissement, fonctionnement, Parents71) ;



**Bien conserver le numéro du dossier socle qui sera adressé par mail à la suite de son dépôt ;
Un numéro par gestionnaire.**

La constitution de ce dossier est une condition indispensable; sans dossier socle validé, aucune demande d'aide ne peut être déposée.

Le dépôt du dossier : 3ème étape

Remplir le formulaire de demande d'aides financières en suivant le lien

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf71_clas2026-2027_campagneaap

Retrouver l'ensemble des liens (dossier socle et appel à projets) sur la page locale du Caf.fr :

<https://caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-saone-et-loire/partenaires-locaux/appels-projets>

- **Chaque *** indique que la réponse est obligatoire
- **Enregistrement automatique des informations**
- **Une messagerie pour permettre des échanges sur le dossier**

Le dépôt du dossier: la suite...

Vous recevrez automatiquement à chaque dépôt de dossier un accusé de réception dématérialisé, ainsi qu'à chaque étape de l'étude de votre demande;

(Merci d'adresser un mail au CCD de votre territoire pour l'informer uniquement de votre démarche)

POUR VOUS ACCOMPAGNER ...

Contactez les
chargés de
conseils
et développement
de la Caf



Elodie Pistoia
responsable
téléphone : 07 77 79 48 83
email : elodie.pistoia@caf71.caf.fr



Le service Développement des territoires



Gwendoline Vial **GV**
chargé de conseil
et développement
référénte animation vie sociale et logement
6 avenue de Verdun - Le Creusot
portable : 06 29 44 63 19
email : gwendoline.vial@caf71.caf.fr



Elisabeth Ponsot **EP**
chargée de conseil
et développement
4 rue F. Mitterrand
Montceau-les-Mines
portable : 06 10 82 35 88
email : elisabeth.ponsot@caf71.caf.fr



Nadège Durand-Michaud **ND**
chargée de conseil
et développement
référénte CTG
10 rue Maynaud de Bisefranc - Digoin
portable : 06 89 95 66 59
email : nadege.durand-michaud@caf71.caf.fr



Noémie Ferraz **NF**
chargée de conseil et développement
15 avenue Victor Hugo - Chalon
portable : 06 46 49 63 64
email : noemie.ferraz@caf71.caf.fr



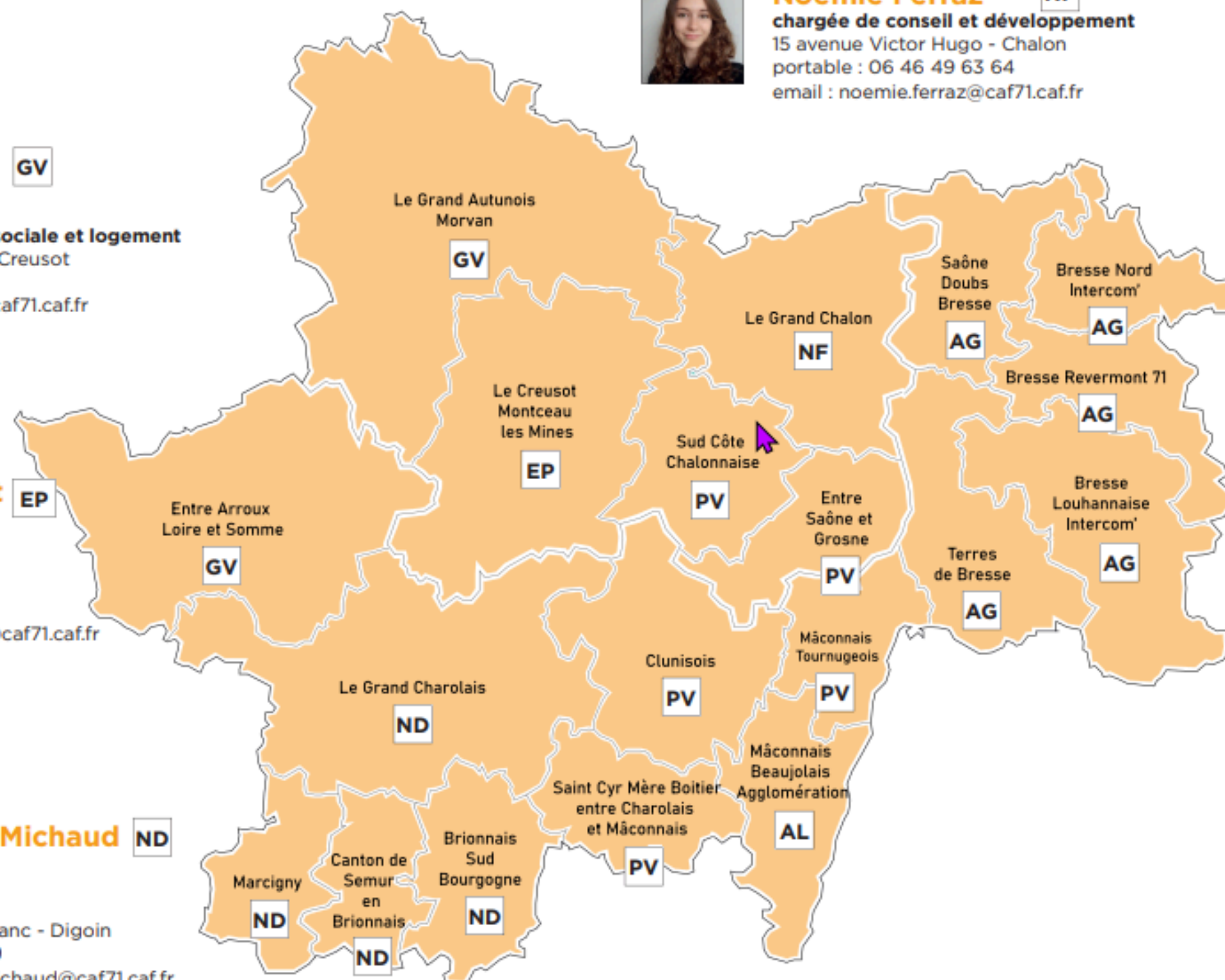
Antonia Garot **AG**
chargée de conseil
et développement
référénte handicap
15 avenue Victor Hugo - Chalon
portable : 06 21 82 27 97
email : antonia.garot@caf71.caf.fr



Perrine Vincent **PV**
chargée de conseil
et développement
177 rue de Paris - Mâcon
portable : 06 71 60 41 32
email : perrine.vincent@caf71.caf.fr



Antoine Lachaux **AL**
chargé de conseil
et développement
référénte jeunesse
177 rue de Paris - Mâcon
portable : 06 18 27 12 09
email : antoine.lachaux@caf71.caf.fr



Merci

